Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le 11/06/2025
ID : 071-257103341-20250603-2025_18-DE

SMET71	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**	Réf. : NS 1.1 PM : 1 Version : 1 Màj : 22/09/2020 Page : 1/1

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Délibération n° 2025/18

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Membres en exercice : 50 — Nombre de votants : 32
Présents à la séance : 27 — Date de la convocation : 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Stéphane GROS

Le trois juin deux mille vingt-cinq, à 17h, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLOT, Joël DEMULE, Paul THEBAULT, Claude MENELLA, Mme Sylvie TRAPON, MM. Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Xavier COSTE, Jean-Noël MORY, Christian CLERC, Stéphane GROS, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHY, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, René VARIN, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Pascal LABARDE, Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Vincent FAGUET, ayant donné pouvoir à M. Gilles GONDET
M. Bernard DESPLAT, ayant donné pouvoir à M. Robert CASNOVE
M. Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à M. Xavier COSTE
M. Eric BLANC, ayant donné pouvoir à M. Stéphane GROS
M. Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC

Excusés :.MM. Landry LEONARD, Michel LEFER, Marc LABULLE, Guillaume THIEBAUT, Mme Catherine AMIOT, MM. Armando De ABREU, Christophe DUMONT, Mmes Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT,

Absent : MM. Patrick BUHOT, Romain PITTET, Mme Françoise LARGE, MM. Julien GANDREY, Alain FAVERIAL, Sébastien LAURENT, Mmes Gaëlle SAINT-HILARY, Christiane MACE DE GASTINES, M. David MARTI.

****

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante fixe les conditions de reprise des résultats d'un exercice, après sa clôture.

Les résultats de clôture, apparaissant au compte administratif 2024, sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le 11/06/2025
ID : 071-257103341-20250603-2025_18-DE

- Excédent de fonctionnement de : 1 919 227,25 €
- Excédent d'investissement hors restes à réaliser de : 2 129 466,16 €

↳ **L'excédent global avant les restes à réaliser est de 4 048 693,41 €.**

- Déficit sur les restes à réaliser de : - 1 096 020,00 €

↳ **Le disponible réel pour le budget est donc de 2 952 673,41 €.**

Il est proposé d'affecter pour l'exercice 2024 ces résultats dans les conditions suivantes :

Excédent de fonctionnement de **1 919 227,25 €** :
- Reporté en section de fonctionnement 2025 au compte 002 : **1 919 227,25 €**, comme « résultat de fonctionnement reporté ».

Excédent d'investissement de **2 129 466,16 €**, reporté en section d'investissement, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Ces chiffres sont conformes à ceux prévus au budget primitif 2025 présenté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :

- Approuve l'affectation du résultat 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Dominique JUILLOT